



Mise en place de latrines publiques au Burkina Faso : quelles conditions pour assurer leur pérennisation ?

Conférence électronique

1. Cadrage

L'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit inscrit dans la constitution du Burkina Faso depuis novembre 2015. Le Gouvernement s'est engagé dans les objectifs de développement durable dont la cible en 2030 vise l'accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement, leur fourniture relève du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.

En fin 2015, les taux d'accès à l'assainissement n'atteignaient que 34.2% en milieu urbain et 12% en milieu rural pour des objectifs visés respectivement de 57% et 54% (2016, Rapport MEA). A ce faible taux d'accès s'ajoute une difficulté de gestion et donc pérennisation des infrastructures en place, notamment dans les lieux publics ou institutionnels (écoles, centres de santé, marchés, gare, etc.). La défécation à l'air libre reste une pratique largement répandue dans les villes et campagnes du pays.

Si l'entretien des latrines familiales semble évident par le fait que ces dernières sont réalisées dans les ménages, la gestion et l'entretien des latrines publiques restent problématiques, car impliquant plusieurs acteurs comme les collectivités, les structures bénéficiaires et les usagers.

La gestion de ces ouvrages se fait par délégation selon trois (03) formules :

- Un contrat de délégation entre la commune et un prestataire privé ou des organisations (syndicats ou associations de commerçants ou de transporteurs) ;
- Une gestion couplée avec celle d'autres infrastructures marchandes telles les parkings, jardins publics, gares, bornes fontaines, ...) ;
- Une gestion par la structure bénéficiaire elle-même.

Une gestion directe des latrines publiques en régie autonome de gestion des équipements marchands est également pratiquée par certaines communes.

Un cahier des charges type pour la gestion des latrines publiques a été élaboré en 2013 : il présente les modes de délégation, détaille les engagements de chacun et identifie les pistes pour faciliter la gestion et l'entretien des latrines publiques.

Afin de mieux identifier les enjeux de gestion des latrines publiques, cette conférence a été mise en place afin de collecter les retours d'expériences des acteurs du secteur, d'échanger et d'identifier les bonnes pratiques, les modes de gestion adéquats selon les technologies utilisées et selon les contextes d'interventions.

Objectifs

- Ouvrir un espace d'échanges autour de la gestion des latrines publiques pour les acteurs du secteur EAH ;
- Recueillir les bonnes pratiques, expériences, échecs et points de vigilance identifiés dans la mise en place de latrines publiques : identification des besoins, choix technologiques, gestion et suivi ;
- Faire ressortir les recommandations permettant une pérennisation des latrines publiques.

Résultats attendus/productions

Outre l'ouverture d'un espace de dialogue et d'échange, une synthèse de chaque session sera produite afin de mettre en avant les idées avancées par les contributeurs. Suite aux 6 jours d'échanges, une synthèse plus globale sera produite en identifiant les recommandations principales favorisant une gestion durable des latrines publiques.

2. Sous-Thématiques

Session 1 – Lundi 12 et mardi 13 octobre :

Préalable à la mise en place de latrines publiques pour favoriser leur utilisation et pérennisation.

La construction de latrines publiques s'inscrit dans une approche « assainissement » plus globale :

- En modifiant les pratiques et habitudes locales, elles doivent être précédées d'études diagnostics caractérisant le contexte et les besoins des bénéficiaires ;
- La bonne utilisation de ces latrines implique un accompagnement des populations par des campagnes sensibilisation et de promotion de l'hygiène ;
- Le stockage, l'évacuation et le traitement des excréta doit être anticipé et réfléchi en amont.

Ces points, non exhaustifs, doivent être pris en compte pour la mise en place de latrines. Cette première journée aura donc pour ambition d'identifier les préalables indispensables à la construction d'infrastructures d'assainissement publiques pour un fonctionnement pérenne.

Session 2 – Jeudi 15 et vendredi 16 octobre :

Choix technologiques et modes de gestion selon les zones de mise en places de latrines (centres urbains, petits centres, etc.).

Le Burkina Faso possède une gamme variée de technologies d'assainissement autonome y compris dans les lieux publics : latrines traditionnelles, latrines EcoSan, latrines VIP, toilettes à chasse d'eau (manuelle et mécanique). Celles-ci résultent des exigences des utilisateurs, des contraintes terrains, de choix politiques ou encore des technologies à disposition. Cette journée n°2 visera donc à répondre aux questions suivantes :

- Quels critères de sélection des technologies (contexte terrain, attentes et habitudes locales, coûts, fiabilité des infrastructures etc.) ?
- Quelles vigilances avoir selon les contextes d'installation : centres urbains, petits centres, zones rurales ou encore les lieux d'installations des latrines ?
- Quels modes de gestion adaptés selon les infrastructures et les spécificités locales ?

Session 3 – Lundi 19 et mardi 20 octobre :

Outils, méthodes et solutions pour la pérennisation des infrastructures.

Il existe différents modes de gestion des latrines publiques au Burkina Faso, référencées notamment dans le cahier des charges réalisé en 2019. Pour chaque mode de gestion des outils d'accompagnement, méthodes de suivi doivent être mis en place en vue de fiabiliser le fonctionnement des latrines et pérenniser le service. Cette troisième et dernière journée visera donc à recenser les bonnes pratiques et solutions mises en place en post-construction : tant sur la sensibilisation des bénéficiaires à l'utilisation des latrines, le suivi technique et fonctionnel des infrastructures et la mise en place d'un service de gestion pérenne et transparent.

3. Pourquoi et comment participer à la conférence électronique

C'est pour nourrir la réflexion autour de ces problématiques que le **Réseau ACTEA-Burkina** vous invite à participer à la prochaine conférence électronique sur la **gestion des latrines publiques**.

Souhaitant une large participation et favoriser les échanges entre les acteurs de l'eau et de la coopération au Burkina et en France, cette conférence aura lieu en ligne. **Après inscription**, chacun est invité à tout moment de la journée à partager son expérience et ses questions en envoyant ses contributions à l'adresse : ecomference_latrinespubliques@framalistes.org. Les contributions se feront par mails et seront centralisées sur une plateforme en ligne.

➔ Retrouvez plus d'information sur **la notice explicative**.

Calendrier

La conférence électronique aura lieu **du 12 au 20 octobre**.

Chaque session nous permettra d'aborder un sous-thème, une synthèse rapide sera faite entre chaque session pour assurer le lien entre ces thèmes.

Bibliographie indicative :

Cahier des charges « Gestion des latrines publiques » du MEA, 2013.

https://www.eauburkina.org/images/Assainissement/DOSSIER_2019/OUTILS/CahiersdechargespourlagestiondeslatrinespubliquesVFinal.pdf

Etude « Les latrines et douches publiques et latrines institutionnelles au Burkina Faso », par HydroConseil, 2008.

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/hydroconseil_etude_latrines_douches_burkina_faso.pdf

Guide SMC n°5 « Gérer les toilettes et les douches publiques », par le pS-Eau et le PDM, 2012.

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/pdm_ps_eau_smc_guide_5_gerer_les_toilettes_et_les_douches_publiques_2010.pdf

ACTEA-Burkina, un réseau d'échange, ouvert à tous

Mis en place en 2015, le réseau ACTEA (www.actea.org) est une plate-forme d'informations et d'échanges pour les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso. En vue de favoriser les échanges, le réseau organise régulièrement des rencontres et discussions sur des thématiques précises.

Plus d'informations : reseau.actea@gmail.com